

**TAXES FONCIÈRES 0,79 \$/100 \$**

Le taux de la taxe foncière est porté à 0,79\$/100\$. La présentation distingue la taxe foncière générale à 0,63\$/100\$ de celle de la taxe imposée pour la sécurité publique qui englobe les services de la Sûreté du Québec, le service d'incendie ainsi que l'agence de sécurité à un taux de 0,16\$/100\$.

**Tarif quote-part MRC (76,75\$/dossier)**

La participation financière de notre municipalité pour tous les services de la MRC des Laurentides en 2019 est de 53 202\$ incluant le service de transport adapté. Le tarif est maintenant à 76,75\$ par dossier d'évaluation.

**Tarif enlèvement des ordures (180\$/unité de logement)**

Le tarif est maintenant à 180\$ par unité de logement, considérant l'augmentation des coûts de collecte et de traitement.

**Tarif entretien aqueduc (230\$/unité de logement)**

Le tarif d'entretien du réseau d'aqueduc et du procédé d'alimentation et de traitement de l'eau potable est réduit de 5\$ et porté à 230\$ par unité de logement.

**Tarif financement aqueduc- RÈGLEMENTS 178-98, 199-02, 205-04 et 226-11**

Le tarif établi pour le remboursement des échéances annuelles des règlements d'emprunt 178-98, 199-02, 205-04, et 226-11 est calculé de la façon suivante pour tous les terrains situés dans le secteur desservi par l'aqueduc municipal:

0,763¢ du mètre linéaire de frontage

0,0181¢ du mètre carré de superficie

34,18\$ par dossier d'évaluation

45,08\$ par unité de logement desservi par le réseau d'aqueduc.

**Tarif entretien égouts (250\$/unité de logement)**

Le tarif d'entretien du réseau d'égouts et du procédé de traitement des eaux usées est maintenu à 250\$ par unité de logement.

**Tarif financement égouts - Procédé de traitement (0,0436\$/m.c.)**

Tous les propriétaires de terrains situés dans le secteur desservi par le réseau d'égouts doivent payer un tarif de 0,0436\$/m.c. pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts des emprunts effectués par la S.Q.A.E. pour la construction du procédé de traitement. Ce taux est similaire à celui de l'an dernier.

**TARIF CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

Le tarif pour le contrôle biologique des insectes piqueurs est le même depuis 2015. Un tarif de 94\$ par unité de logement et de 20\$ pour les terrains vacants pour assumer cette dépense de 63 945\$.

**SECRETARIAT MUNICIPAL**

217 Route 323, Brébeuf

Téléphone : (819) 425-9833 poste 5300

Télécopieur : (819) 425-6611

Site WEB : www.brebeuf.ca

Courriel : secretariat@brebeuf.ca

**Jours et heures d'ouverture**

**Lundi, mardi, jeudi**

**8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30**

**Vendredi de 8 h 30 à 12 h**

**Le bureau est fermé le mercredi**

Vous pouvez rencontrer les officiers municipaux en dehors des heures d'ouverture du bureau, sur rendez-vous.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Utilisez les services de votre bibliothèque municipale située au rez-de-chaussée de la salle communautaire.

**La bibliothèque est ouverte les**

**Lundi de 13 h 30 à 16 h 30**

**Jeudi de 13 h 30 à 19 h**

**Samedi de 10 h à 12 h**

Vous pouvez également déposer vos livres dans la chute de livres placée à l'extérieur près de l'entrée principale. Consultez la liste des nouveautés mise à jour mensuellement sur le site web de la municipalité.

**Téléphone: (819) 425-9833 poste 5305**

**Responsable : Ginette Bernard**

**FEUX DE PLEIN AIR**

**VOUS DEVEZ OBTENIR UN PERMIS**

N'oubliez pas d'obtenir un permis (gratuit) au bureau municipal avant d'allumer un feu de plein air, sous peine d'une amende de 100\$. Le permis n'est pas requis durant l'hiver (30 novembre au 15 mars). Il n'est pas requis d'obtenir un permis pour les feux de camp de moins d'un mètre par un mètre et de moins d'un mètre de hauteur. Il est interdit de brûler des déchets, des matériaux de construction, des matières toxiques, des matières plastiques, caoutchouc ou autres, d'où émane une fumée polluante. Nous vous rappelons que votre feu de plein air ne doit pas nuire au voisinage par le dégagement de fumée ou d'odeur.

**CONSTRUCTION, RÉNOVATION, INSTALLATION SEPTIQUE ET AMÉNAGEMENT D'UN PUIT**

Vous devez obtenir un permis de la municipalité avant de commencer tous travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement sur votre propriété.

Contactez le service d'urbanisme (819-425-9833 poste 5303) ouvert les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30. Afin de vous éviter toute attente, nous vous recommandons de prendre rendez-vous.

**CONTRÔLE DE LA FRÉQUENCE DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Un règlement municipal contrôle la fréquence de la vidange des fosses septiques selon les normes du règlement provincial:

Aux deux (2) ans pour les résidences permanentes.

Aux quatre (4) ans pour les résidences saisonnières.

Chaque propriétaire d'une installation septique doit remettre à la municipalité une copie de la facture de vidange, selon la fréquence indiquée ci-haut.

**VENTE DE GARAGE**

Vous devez obtenir un certificat d'autorisation (5\$) avant la tenue d'une vente de garage sur votre terrain. Vous pouvez obtenir ce certificat au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau.



**MAIRE**

Marc L'Heureux

**CONSEILLERS (ÈRE)**

Martin Tassé

André Ste-Marie

Clément Légaré

Pierre Gauthier

Alain St-Louis

Peter L. Venezia

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET RESPONSABLE DE L'URBANISME**

Pascal Caron

Poste 5303

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Annie Bellefleur

Poste 5301

**DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

James Harney

Poste 5302

**SECRÉTAIRE-COMPTABLE**

Karine Sigouin

Poste 5300

**MESSAGE DU MAIRE**

Le 48<sup>e</sup> carnaval vient de se terminer avec encore cette année un immense succès. Nous remercions la participation citoyenne et le comité de loisirs sans lesquels une telle organisation serait impossible. Nous souhaitons ajouter, pour ceux qui l'ignorent, que le Carnaval de Brébeuf s'autofinance et qu'aucune somme d'argent municipal n'y est injectée. Par ailleurs, comme le veut la coutume, nous vous envoyons le compte de taxes municipales après les festivités !

Cette année, nous avons maintenu le taux de la taxe foncière générale à 0,63\$ par cent dollars d'évaluation. Nous avons aussi déterminé les dépenses ponctuelles non récurrentes qui seront assumées à l'aide de notre surplus.

La taxe foncière « sécurité publique » est majorée de 0,01, la portant à 0,16\$ par 100\$ d'unité d'évaluation. Cette taxe pourvoit au paiement des services de la Sûreté du Québec, du service d'incendie fourni par la Ville de Mont-Tremblant et le service d'une agence de sécurité pendant la période estivale.

La quote-part à la MRC des Laurentides augmente de 2,25\$ pour un montant total de 76,75\$.

La Régie pour la collecte des matières résiduelles est en fonction depuis peu, et après certains ajustements, elle sera prête pour la cueillette des matières organiques dès l'automne prochain. Une séance d'informations se tiendra ce printemps où plusieurs informations importantes vous seront communiquées. Dans cette optique, le tarif « enlèvement des ordures résidentielles » passera à 180\$ en hausse de 30\$ pour 2019, alors que la fourniture

des bacs, mini-bacs et accessoires pour les matières organiques ne vous sera pas facturée.

Par ailleurs, nous diminuons le tarif aqueduc de 5\$, pour le mener à 230\$ et maintenons au même niveau tous les autres tarifs.

Cette année nous poursuivons notre approche collaborative avec les autres municipalités en ce qui concerne le partage des ressources. Ainsi nous confirmons que le partage des équipements sportifs avec la Ville de Mont-Tremblant est une réussite.

Nous partageons encore cette année, une ressource en loisirs avec les municipalités d'Arundel et Montcalm et Amherst s'ajoute à l'entente cette année. Le premier mandat sera de développer des activités au gymnase de l'école le Carrefour, alors que certaines activités ont déjà débuté.

Le bulletin présente plusieurs explications sur le budget et le programme triennal d'immobilisations; bonne lecture.

Marc L'Heureux



**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PRÉSENTATION NORMALISÉE (MAMH)**

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS À DES FINS FISCALES	
	Budget 2019	Budget 2018
<b>REVENUS</b>		
Recettes de taxes et quotes-parts	1 309 541 \$	1 268 499 \$
Compensation tenant lieu de taxes	1 587 \$	1 587 \$
Services rendus aux organismes municipaux	1 839 \$	4 564 \$
Autres services rendus	53 445 \$	18 645 \$
Imposition de droits	34 300 \$	33 520 \$
Amendes et pénalités	8 500 \$	8 500 \$
Transferts gouvernementaux	84 450 \$	74 650 \$
Autres revenus	3 000 \$	3 000 \$
Affectations		
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 496 662 \$</b>	<b>1 412 965 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	(324 538) \$	(316 671) \$
Sécurité publique	(186 851) \$	(167 367) \$
Transport	(283 451) \$	(269 901) \$
Hygiène du milieu	(313 508) \$	(242 251) \$
Santé et bien-être	(1 700) \$	(2 700) \$
Urbanisme et développement	(137 808) \$	(124 352) \$
Loisirs et culture	(218 713) \$	(177 891) \$
Frais de financement	(33 502) \$	(34 576) \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(1 500 071) \$</b>	<b>(1 335 709) \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION</b>	<b>(3 409) \$</b>	<b>77 256 \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		
Excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations	- \$	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(68 278) \$	(73 711) \$
Remboursement au fonds de roulement	(5 500) \$	(8 000) \$
Appropriation de réserves	77 187 \$	4 455 \$
<b>TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>3 409 \$</b>	<b>(77 256) \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES</b>	<b>(0) \$</b>	<b>- \$</b>

**REFONTE DU SITE WEB**

**WWW.BREBEUF.CA**

Une importante mise à niveau du site web est présentement en cours. Vous pouvez néanmoins trouver de l'information concernant les services municipaux ainsi que la majorité des règlements et tous les procès-verbaux des assemblées du conseil. Il y a aussi un lien pour consulter la carte géographique détaillée de la municipalité avec photos aériennes. Dans l'onglet Familles-Aînés vous retrouverez plusieurs liens vers des services régionaux s'adressant aux familles et aux aînés. Profitez-en également pour nous transmettre votre adresse courriel et visitez notre page Facebook. 

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

**ANNÉE DE RÉALISATION 2019**

- A TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**  
Réfection de tronçons sur chemin de la Rouge et chemin du Premier-Plateau – longueur estimée de 0.53 km  
Coût estimé 279 888\$  
Financement du projet 279 888\$ Subvention : Taxe sur l'essence et contribution du Québec  
Toutes subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ou de tout autre programme seront appliquées au budget de réfection de ces chemins intermunicipaux.
- B TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**  
Coût estimé 20 000\$  
Financement du projet 20 000\$ Programme d'aide à la voirie locale
- C TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**  
Coût estimé 55 000\$  
Financement du projet 55 000\$ Subvention Taxe sur l'essence et contribution du Québec
- D INSTALLATION DE LAMPADAIRES**  
Coût estimé 1 500\$  
Financement du projet 1 500\$ Appropriation du surplus du fonds général
- E RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS**  
Coût estimé 40 000\$  
Financement du projet 40 000\$ Appropriation du surplus du fonds général
- F JARDINS COMMUNAUTAIRES**  
Coût estimé 1 000\$  
Financement du projet 1 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général
- G CONSTRUCTION ESCALIER ACCÈS LOISIR- CH.DE LA MONTAGNE**  
Coût estimé 5 000\$  
Financement du projet 5 000\$ Appropriation du surplus du fonds général
- H PANNEAUX DE SIGNALISATION (2) – AFFICHEURS DE VITESSE**  
Coût estimé 10 000 \$  
Financement du projet 10 000 \$ Appropriation du surplus du fonds général

- I AMÉLIORATION AU PARC BRÉGEOIS**  
Coût estimé 1 500\$  
Financement du projet 1 500\$ Appropriation du surplus du fonds général
- J AMÉLIORATION À LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE**  
Coût estimé 1 500\$  
Financement du projet 1 500\$ Appropriation du surplus du fonds général
- K INSTALLATION D'UNE TOUR POUR ACCÈS À L'INTERNET**  
Coût estimé 15 000\$  
Financement du projet 15 000\$ Appropriation du surplus du fonds général

**ANNÉE DE RÉALISATION 2020**

- L TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**  
Budget 75 000\$  
Financement du projet 75 000\$ Revenus reportés réservé à l'entretien des voies publiques  
Toutes subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ou de tout autre programme seront appliquées au budget de réfection de ces chemins intermunicipaux.
- M INSTALLATION DE LAMPADAIRES**  
Coût estimé 1 500\$  
Financement du projet 1 500\$ Appropriation du surplus du fonds général
- N INSTALLATION D'UNE TOUR POUR ACCÈS À L'INTERNET**  
Coût estimé 15 000\$  
Financement du projet 15 000\$ Appropriation du surplus du fonds général

**ANNÉE DE RÉALISATION 2021**

- O TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**  
Budget 75 000\$  
Financement du projet 75 000\$ Revenus reportés réservés à l'entretien des voies publiques  
Toutes subventions obtenues dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ou de tout autre programme seront appliquées au budget de réfection de ces chemins intermunicipaux.